

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SERCHES du vendredi 24 février 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Présents : Bernadette KASPRZAK, Loïc LALYS, Joëlle PIENNE, Monique CERVEAUX, Denis FAIRIER, Raphaël HACARD, Anne SANNER, Patrick TASSIN, Pascal TRIBOUILLOY, Gonzague WILLIATTE
Absent représenté : Madame Bénédicte HENON par Madame Bernadette KASPRZAK

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du dernier conseil municipal
- 2 - Transfert des PLU et Cartes Communales au PLUi de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais
- 3 - Enquête publique : Demande d'autorisation d'exploiter une centrale de valorisation énergétique de biomasse pour la production de vapeur destinée à la papeterie Société SAICA PAPER.
- 4 - Travaux urgents suite à la tempête du 12 janvier 2017
- 6 - Travaux Accessibilité et demandes de subvention
- 7 - Aire de jeux et demandes de subvention
- 8 - Columbarium et demandes de subvention
- 9 - Travaux parking et demandes de subvention
- 10 - Travaux salle communale
- 11 - Assainissement
- 12 - Informations et questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

A été élu secrétaire : Monsieur Loïc LALYS

1 - Approbation du dernier conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2016 est adopté à l'unanimité, sans observation.

**2 - Transfert à l'EPCI de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme et de carte communale
2017_001**

Madame le maire informe le conseil municipal :

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « Alur » modifie dans son article 136 les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité. »

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Le conseil municipal,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi « Alur », modifiée par la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014, notamment ses articles 136 à 138;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-17, L. 5216-5 et L. 5214-16 et L. 5211-62;

Après en avoir délibéré, décide de :

- **s'opposer** au transfert de la compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté d'Agglomération du Soissonnais.
- **maintenir** cette compétence au strict niveau communal.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 0 Contre : 11 Abstention : 0

3 - Enquête publique SAICA PAPER 2017_002

La société SAICA PAPER France, sis à Venizel (Aisne) sollicite une autorisation d'exploiter une centrale de valorisation énergétique appelée chaudière 9, sur son site de papeterie, visant à moderniser les installations de production d'énergie et à améliorer sensiblement les coûts de production, en particulier en limitant les achats énergétiques et les coûts de traitement des sous-produits d'épuration du site.

Il s'agit d'assurer l'alimentation de l'usine à vapeur en remplaçant la plus grande partie de consommation de combustibles fossiles (gaz) par de la biomasse (broyats en fin de vies soit 70 500 tonnes par an, et refus de compost, soit 5 000 tonnes par an), avec valorisation prioritaire des sous-produits d'épuration de la papeterie (constitués de plastiques, bois, textiles soit 26 000 tonnes par an). Cette installation permettra de traiter et valoriser 101 500 tonnes par an.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit par arrêté en date du 13 décembre 2016, une enquête publique, ouverte du 16 janvier au 18 février 2017.

Le conseil municipal de Serches est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Madame le maire propose à chacun des membres du conseil s'il le souhaite que les observations émises lors du débat soient inscrites à cette délibération.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet d'exploiter une centrale de valorisation énergétique sur le site existant de la société SAICA PAPER de Venizel.

Cet avis est assorti des observations et inquiétudes émises par Bernadette Kasprzak, Maire de la commune.

- Nuisances sonores et vibratoires : Les études acoustiques démontrent un enjeu faible à fort à proximité de la future centrale. Cependant, les études acoustiques n'ont pas été fournies sur les communes environnantes dont celles de Serches. Lors de l'étude d'impact, ces mesures sur les communes de proximité doivent être effectuées, afin de connaître l'impact sonore avant et après la mise en fonction de la nouvelle chaudière.
- Qualité de l'air et odeurs : L'enjeu lié aux rejets atmosphériques de la Centrale de valorisation énergétique serait fort. Lors des derniers sinistres sur ce même site, la commune de Serches a été très impactée (odeurs fortes, rejet de dioxine, dépôt de scories au sol, dépôt important de cendre, engendrant l'interdiction de manger les légumes, les fruits, les volailles produits sur le territoire communal durant plusieurs semaines). Les produits de sous-épuration évalués à 26 000 tonnes par an, passant en chaudière 9, amèneront-ils des odeurs et la qualité de l'air sera-t-elle conforme aux critères nationaux? Des

mesures concernant la qualité de l'air avant et après la mise en fonction de la nouvelle usine n'ont pas été effectuées sur le territoire de Serches. Le seront-elles ?

- Le risque d'accident : L'évaluation des conséquences (et effets dominos) sur les sites scolaires à proximité n'est pas assez pris en compte notamment pour l'école d'Acy, 130 enfants scolarisés.
- Pour conclure, les études sur le milieu humain sur un périmètre élargi à 6 kms sont inexistantes, alors que les conséquences lors d'accident sur ce futur site ne sont pas négligeables (qualité de l'air, odeurs, pollution...).

Les autres membres de cette assemblée n'ont émis aucune observation.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Travaux de réparation suite à la tempête du 13 janvier 2017 2017_003

Madame le maire informe le conseil municipal que suite à la tempête de vent du vendredi 13 janvier 2017, des travaux de réparation sont indispensables sur les bâtiments communaux (sur la couverture de l'église, de la mairie et de la salle communale).

L'assurance de la commune AXA prend en charge une partie du coût des réparations (franchise et vétusté à la charge de la commune).

Madame le maire propose les devis réceptionnés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la société Couverture - Zinguerie Frumin David à Bucy le Long pour un montant de 1027 € HT soit 1232,40 € TTC, et autorise madame le maire à signer tous documents afférents.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Travaux de reconstruction appenti mairie suite à la tempête du 13 janvier 2017 2017_004

Madame le maire informe le conseil municipal que suite à la tempête de vent du vendredi 13 janvier 2017, des travaux de reconstruction sont indispensables sur l'appentis de la mairie.

L'assurance de la commune AXA prend en charge une partie du coût des réparations (franchise et vétusté à la charge de la commune).

Madame le maire propose les devis réceptionnés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la société Couverture - Zinguerie Frumin David à Bucy le Long pour un montant de 1363,70 € HT soit 1636,44 € TTC. Les dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2017 en investissement.

- et autorise madame le maire à signer tous documents afférents.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Travaux d'accessibilité et DETR 2017 2017_005

Madame le maire rappelle que suite à la délibération 2015-08 du 6 novembre 2015, le conseil municipal a approuvé l'agenda d'accessibilité programmée de la commune de Serches et a élaboré le calendrier des travaux d'accessibilité sur les établissements recevant du public (ERP).

Madame le maire propose :

- les dépenses suivantes :
 - l'achat de 3 chaises avec dossier et accoudoirs, panneaux signalétiques

- Divers mise en conformité - des deux salles communales (toilette, interruption, porte, évier, rampe d'accès)
 - du bâtiment mairie (bande de contraste sur marche, main courante, sonnettes
 - de l'église (rampe, main courante, caillebotis sur avaloir, bande de contraste)
 - de l'arrêt de bus (rampe d'accès en béton avec chasse roue)
- la demande de subvention au titre de la DETR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte les devis des entreprises suivantes : BUREAU 02 pour un montant de 488,16 € HT soit 585,79 € TTC et PETIT Victor pour un montant de 22 038,21 € HT soit 26 445,85 € TTC. Soit un montant total de 22 526,37 € HT soit 27 031,64 € TTC.
- sollicite une subvention au titre de la DETR 2017 de 60 %
- autorise madame le maire à signer toute convention ou autres documents afférents aux travaux d'accessibilité.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7 - Columbarium du cimetière de Serches - DETR 2017 2017_006

Madame le maire informe le conseil municipal que le columbarium existant est presque complet et propose l'agrandissement et l'aménagement de l'espace columbarium.

Madame le maire propose :

- la modification du jardin du souvenir avec la pose d'un cendrier
- l'agrandissement du columbarium avec pose de bordures et dalles au sol et achat 6 caves urnes.
- la demande de subvention au titre de la DETR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte l'aménagement du columbarium du cimetière de Serches pour un montant de 3333,33 € HT soit 4000 € TTC.
- sollicite une subvention au titre de la DETR 2017 de 30 %.
- autorise madame le maire à signer toute convention ou autres documents afférents à l'aménagement de l'espace columbarium.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8 - Création d'une Aire de Loisirs et demandes de subventions 2017_007

Madame le maire propose au conseil municipal la création d'une aire de loisirs sur le terrain communal en face de la mairie, lieu de rencontre intergénérationnelle.

Madame le maire propose :

- les achats et la mise en place de jeux pour enfants (Tour de jeux, tableau de ping-pong, panier de basket) et l'aménagement paysager des lieux
- une demande de subvention au titre de la DETR
- une demande de subvention à la CAF
- une demande de subvention au Conseil Général
- une demande de subvention à la Région "Haut de France"
- une demande de Fonds de concours Communauté d'Agglomération du Soissonnais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la création d'une aire de loisirs sur le terrain communal par la société JARDIDECO pour un montant de 13 686,50 € HT soit 16 642,20 € TTC.

- et sollicite une subvention - au titre de la DETR 2017 au taux de 30 %
 - auprès de la CAF
 - au titre d'un Fonds de Concours auprès de la Communauté d'agglomération du Soissonnais
 - auprès du Conseil Général
 - auprès de la Région "Haut de France"

- et autorise madame le maire à signer tous documents afférents à la création de l'aire de loisirs.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

9 - Travaux parking et demandes de subvention FDS 2017_008

Madame le maire propose au conseil municipal :

- la création d'un parking au bord de la RD 952 entre le 46 et le 48 rue Principale.
Le but de cet aménagement est de créer une place de parking, de rendre accessible le futur coffret indispensable à l'arrivée de la fibre optique.
- la demande de subvention au titre du FDS à 75 %.
- la demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la création d'une place de parking et l'accès au futur coffret de la fibre optique pour un montant de 890 € HT soit 1068 € TTC.
- et sollicite un Fonds de Concours auprès de la Communauté d'agglomération du Soissonnais
- et autorise madame le maire à signer tous documents afférents.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

10 - Travaux salle communale et demande de subvention DETR 2017_009

Madame le maire propose au conseil municipal l'installation d'un évier, suite à la rénovation de la salle des associations.

Le conseil municipal, accepte l'achat et la mise en place d'un évier et de son meuble dans la salle des associations pour un montant de 708,52 € HT soit 850,22 € TTC, et sollicite une subvention au titre de la DETR 2017 de 30 %.

Les dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2017 en investissement.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

11 - Assainissement

73 engagements obtenus pour le raccordement de l'assainissement collectif. Approche des propriétaires privés pour l'emplacement des postes de refoulement public.

12 - Informations et questions diverses

- Travaux : élagage du talus rue du Moulin, rebouchage des nids de poule, coupe de sapins sur le terrain de football, peinture salle des associations et de la grille de la mairie.
- Veillée commémorative de la bataille du Chemin des Dames du 16 avril 2017.
- La demande de Carte d'identité ne se fera plus à la mairie de la commune à partir du 14 mars 2017. Les demandes seront traitées aux mairies de Soissons, Braine... même lieu que les demandes de passeport.
- Sortie de territoire pour les mineurs : Les parents doivent remplir un imprimé cerfa téléchargeable.
- Randonnée Maisons Paysannes de l'Aisne le 18 mars 2017
- Course cycliste le 2 avril 2017 organisée par le CCVSA en partenariat avec la commune de Serches et l'association des parents d'élèves l'APECH.
- Carrière de Ciry Salsogne (150 soldats disparus le 8 août 1914 lors de l'explosion de la carrière) - Réunion le 3 mars 2017 avec les historiens et chercheurs.

- Commission des impôts directs : date à prévoir
- Commission budget : date à prévoir.
- Elections présidentielles et législarives : Loïc organisera le planning.
- Des poids lourds sont signalés sur la route du Mont de Soissons à Serches. Réfléchir à une limitation du tonnage des poids lourds.

Fin de la séance du conseil à 23h27

Bernadette KASPRZAK

Loïc LALYS

Joëlle PIENNE

Monique CERVEAUX

Denis FAIRIER

Raphaël HACARD

Bénédicte HENON

Anne SANNER

Patrick TASSIN

Pouvoir à
Bernadette Kasprzak

Pascal TRIBOUILLOY

Gonzague WILLIATTE